



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le 21 mars 2016 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 15 mars 2016 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjointes au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, M. DELIPERI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme ZUCCARELLI, Conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

| | | |
|------------|---|-----------------|
| M. BILLARD | à | Mme COSTA |
| Mme FALCHI | à | Mme SICCHI |
| Mme MASSEI | à | Mme FLAMENCOURT |
| M. CAU | à | Mme FELICIAGGI |

Etaient absents :

Mme BERNARD, M. CHAREYRE, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, M. BASTELICA, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Conseillers municipaux.

| | |
|---|----|
| Nombre de membres composant l'Assemblée : | 49 |
| Nombre de membres en exercice : | 49 |
| Nombre de membres présents : | 35 |
| Quorum : | 25 |

Le quorum étant atteint, Mme FELICIAGGI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 21 mars 2016

Délibération N°2016/87

**Prêt d'œuvres du Palais Fesch –musée des Beaux-arts
Dons et dépôt d'œuvres en faveur du Palais Fesch –musée des Beaux-arts**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Demandes de prêts d'œuvres :

Dans le cadre des relations habituelles entre musées français et internationaux, le Palais Fesch-musée des Beaux-Arts d'Ajaccio a été sollicité pour le prêt de plusieurs œuvres.

- Une demande du musée d'Orsay nous est parvenue, à laquelle le Palais Fesch souhaite donner suite pour sa qualité et son intérêt. Cette exposition s'intitule *La fête perpétuelle. Le Second Empire, 1852-1870*, et se déroulera du 26 septembre 2016 au 16 janvier 2017.

L'œuvre demandée est exposée au Salon Napoléonien de l'hôtel de Ville ; il s'agit du buste en bronze représentant Napoléon III, réalisé par Alexandre-Victor LEQUIEN (INV.MFA/D 855.1.1).

Cette œuvre est un dépôt de l'Etat au Palais Fesch depuis 1855.

De fait, après avoir obtenu l'autorisation de prêt du Centre National des Arts Plastiques, la Ville d'Ajaccio se devra de contribuer à cet événement qui permet l'éducation et la formation, la recherche en histoire de l'art aussi bien que la présentation à un large public.

- Le musée de l'Armée Invalides souhaiterait emprunter la *Tête de la statue de Napoléon 1^{er} démontée par les Républicains en septembre 1870*, de Charles Seurre dans le cadre d'une exposition intitulée *1870-1871. France-Allemagne(s), entre fascination et antagonisme* du 12 avril au 30 juillet 2017.

En effet cette tête, qui est dépôt de l'Etat, est capitale pour l'exposition et essentielle pour comprendre les implications politiques du conflit.

- Le musée de Lodève avait sollicité le prêt du tableau de Ciro Ferri, *Faune*, pour une exposition qui devait se dérouler de janvier à avril 2017 pour la réouverture partielle du musée après travaux. Ce prêt avait été accordé par le conseil municipal (délibération N° 2015/94). L'exposition étant reportée de juillet à octobre 2018 lors de la réouverture totale, le Palais Fesch souhaiterait maintenir l'accord de prêt pour ces nouvelles dates.

Dons d'œuvres :

Le Palais Fesch souhaiterait pouvoir accepter deux dons manuels :

- d'une part, de M. Jean-Michel Pianelli, qui a déjà enrichi considérablement notre bibliothèque d'histoire de l'art et notre fonds du XIXe siècle. Il souhaite offrir, une étude peinte de la tête de *la Corsica*, pour L'allégorie de la Corse de Paul-Mathieu Novellini. Cette œuvre de petit format est d'une qualité remarquable, particulièrement dans les détails de la chevelure.

- d'autre part, de M. Robert Colonna d'Istria, souhaiterait faire don au palais Fesch, d'un moulage en plâtre, réalisé par François Carli à partir de l'original en marbre de Pierre Puget conservé au musée des Beaux-arts de Marseille. Ce plâtre s'intitule *La peste de Milan*, maladie épidémique qui a inspiré grand nombre de peintures baroques qui sont une des fiertés du palais Fesch.

-Dépôt d'œuvre

Le Palais Fesch a effectué une demande de dépôt permanent au Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio pour une œuvre sur bois représentant une *Crucifixion* datant probablement de la fin du XVIe siècle. En effet, cette œuvre est entreposée au Tribunal dans des conditions inadaptées depuis des décennies. Cette œuvre provient de saisie d'objets liés à un vol, jamais réclamés ni

répertoriés. Le Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio est favorable au dépôt permanent et définitif de ce tableau au palais Fesch.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

d'approuver les prêts, acquisitions par dons manuels et dépôt ;

d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ces prêts, acquisitions par dons manuels et dépôt ;

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Mme Simone GUERRINI, adjointe déléguée,
et après avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 17 mars 2016 ;

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Les demandes de prêts d'œuvres :

Dans le cadre des relations habituelles entre musées français et internationaux, le Palais Fesch-musée des Beaux-Arts d'Ajaccio a été sollicité pour le prêt de plusieurs œuvres.

- Demande du musée d'Orsay pour l'exposition intitulée *La fête perpétuelle. Le Second Empire, 1852-1870*, qui se déroulera du 26 septembre 2016 au 16 janvier 2017.

L'œuvre demandée est le buste en bronze représentant Napoléon III, réalisé par Alexandre-Victor LEQUIEN (INV.MFA/D 855.1.1).

- Demande du musée de l'Armée Invalides pour l'exposition intitulée *1870-1871. France-Allemagne(s), entre fascination et antagonisme* du 12 avril au 30 juillet 2017.

L'œuvre demandée est la *Tête de la statue de Napoléon 1^{er} démontée par les Républicains en septembre 1870*, de Charles Seurre.

- Le musée de Lodève avait sollicité le prêt du tableau de Ciro Ferri, *Faune*, pour une exposition qui devait se dérouler de janvier à avril 2017 pour la réouverture partielle du musée après travaux. Ce prêt avait été accordé par le conseil municipal (délibération N° 2015/94). L'exposition étant reportée de juillet à octobre 2018 lors de la réouverture totale, le Palais Fesch souhaiterait maintenir l'accord de prêt pour ces nouvelles dates.

Les dons d'œuvres :

Le Palais Fesch souhaiterait pouvoir accepter deux dons manuels :

- d'une part, de M. Jean-Michel Pianelli, qui a déjà enrichi considérablement notre bibliothèque d'histoire de l'art et notre fonds du XIXe siècle. Il souhaite offrir, une étude peinte de la tête de *la Corsica*, pour L'allégorie de la Corse de Paul-Mathieu Novellini.

- d'autre part, de M. Robert Colonna d'Istria, souhaiterait faire don au palais Fesch, d'un moulage en plâtre, réalisé par François Carli à partir de l'original en marbre de Pierre Puget conservé au

musée des Beaux-arts de Marseille. Ce plâtre s'intitule *La peste de Milan*, maladie épidémique qui a inspiré grand nombre de peintures baroques qui sont une des fiertés du palais Fesch.

Le Dépôt d'œuvre

Le Palais Fesch a effectué une demande de dépôt permanent au Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio pour une œuvre sur bois représentant une *Crucifixion* datant probablement de la fin du XVIe siècle. Le Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio est favorable au dépôt permanent et définitif de ce tableau au Palais Fesch.

APPROUVE

les prêts, acquisitions par dons manuels et dépôt ;

AUTORISE Monsieur Le Maire

à signer tous les documents relatifs à ces prêts, acquisitions par dons manuels et dépôt ;

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE



Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20160321-2016_87-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2016
Publication : 22/03/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

